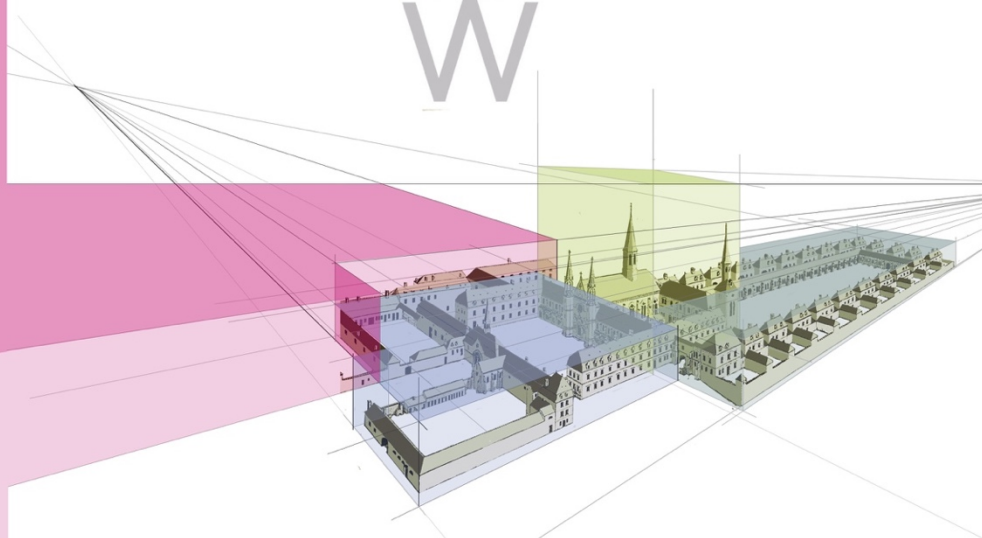


LA CHARTREUSE DE NEUVILLE

Centre Culturel de Rencontre Européen
Innovation sociétale et artistique des territoires

En partenariat avec la Fondation Wilmotte



CONCOURS
INTERNATIONAL
D'ARCHITECTURE
PHASE 1 : APPEL À IDÉES

MAI 2018
OCTOBRE 2018

RÉGLEMENT DU CONCOURS

I. RÈGLEMENT

OBJET DU CONCOURS

L'Association de préfiguration de la Fondation de La Chartreuse de Neuville (désignée ci-après comme "la Chartreuse de Neuville"), en partenariat avec la Fondation d'entreprise Wilmotte (FW), lance un concours international d'architecture pour **l'extension du Centre Culturel de Rencontre de la Chartreuse de Neuville**. Ce concours vise à imaginer un projet de **réhabilitation et d'aménagement des dépendances du plus grand monastère Chartreux de France intégralement préservé**. L'objectif du concours est de sélectionner un à trois projets lauréats en vue de passer à une deuxième phase de concours jusqu'à l'avant-projet spécifique, préalable à la construction.

ORGANISATEUR DU CONCOURS

L'organisateur du concours est l'Association de préfiguration de la Fondation de la Chartreuse de Neuville (la Chartreuse de Neuville), dont le siège est situé à Neuville sous Montreuil (62170)

www.lachartreusedeneuille.org

Créée en 2017, la Chartreuse de Neuville est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 soutenue par des acteurs publics et privés ainsi que des recettes propres. Elle a pour mission de conserver, de protéger et de faire revivre le patrimoine historique et architectural de la Chartreuse de Neuville au service de l'intérêt général.

ORGANISATION DU CONCOURS

La Chartreuse de Neuville adopte le présent règlement afin de préciser les modalités d'organisation du concours.

Le concours prend la forme d'un appel à idées. Il invite les candidats à remettre un dossier contenant les documents listés dans le cahier des charges (ci-après). L'organisateur du concours prévoit de lancer, dans le prolongement de l'appel à idées, un deuxième concours (appel d'offres) pour la phase Avant Projet Spécifique (APS) en vue de la construction future du projet. Le règlement de cette seconde phase sera communiqué à l'issue de l'appel à idées.

Dans le cadre de la préparation de leur dossier de candidature les candidats sont vivement incités, s'ils le souhaitent, à venir **visiter le site de la Chartreuse de Neuville**. Ils doivent pour cela envoyer une demande à : p.allindre@lachartreusedeneuille.org.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La candidature au concours est **gratuite**.

Peuvent participer au concours des étudiants en architecture et jeunes architectes **français et internationaux** inscrits dans l'organisme professionnel de leurs pays ou justifiant de leur inscription actuelle ou passée dans une école d'architecture.

Aucun âge limite n'est fixé. Toutefois, les candidats devront soit :

- être au minimum en quatrième année d'architecture pour l'année scolaire 2018-2019
- être titulaires du diplôme d'Etat (ADE) ou équivalent¹ décerné après le 1er janvier 2011.

La participation au concours peut être **individuelle** ou par **équipe d'un maximum de trois membres incluant obligatoirement un architecte** qui sera le représentant de l'équipe. Les autres membres peuvent être architectes, designers, paysagistes ou urbanistes. Tous les candidats devront respecter le critère de la date d'obtention de leur diplôme ou celui de la quatrième année d'étude au minimum.

Si les candidats choisissent de se présenter par équipe, **l'architecte sera la personne référente, le mandataire, au moment de l'inscription**. Cette personne fera office de correspondant et coordonnera le cas échéant les échanges entre l'organisateur du concours et les membres de l'équipe.

La composition des équipes ne pourra pas être modifiée **après le dépôt des dossiers de candidatures**.

Un même candidat **ne peut participer qu'une seule fois au concours et avec un seul projet**. Une candidature multiple entraînera une disqualification individuelle et collective s'il s'agit d'une participation au sein d'une équipe.

Tous les candidats s'engagent à prendre les dispositions nécessaires, s'ils sont lauréats de l'appel à idées, pour pouvoir porter le projet jusqu'à sa réalisation. Ainsi, en cas de participation au deuxième concours pour la phase APS, les candidats français devront constituer des équipes dont au moins un membre est inscrit à l'ordre des architectes. Pour les candidats étrangers, une habilitation équivalente est requise.

Les membres et collaborateurs de la Chartreuse, actuels et anciens, ne peuvent directement ou indirectement participer au concours. Leur participation entraînera automatiquement une disqualification individuelle ou collective s'il s'agit d'une participation au sein d'une équipe.

INSCRIPTIONS

¹ Sont considérés comme équivalents, au niveau européen, des diplômes de master 2

Les inscriptions se font en ligne sur www.lachartreusedeneuille.org.

Une fois inscrits, les candidats recevront un **numéro d'identification** et auront accès aux pièces relatives au concours.

Les informations à caractère personnel, notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée par la loi du 6 Août 2004, les participants peuvent s'opposer au traitement informatique de ces données et disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant en envoyant un email à association@lachartreusedeneuille.org. Les données collectées sont obligatoires pour participer au concours. Ainsi, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du concours seront réputées renoncer à leur participation.

RENDU DU CONCOURS

Les langues officielles du concours sont le **français et l'anglais**. Les candidatures peuvent être déposées dans l'une ou l'autre langue.

Les candidats devront respecter les critères du rendu tels qu'ils apparaissent dans le cahier des charges (ci-après) de l'appel à idées.

Les documents remis ne devront comporter aucun élément susceptible d'en identifier l'auteur. Les candidats doivent **rendre anonymes les éléments du rendu** avant restitution de leur projet. Pour cela, ils utiliseront le numéro attribué lors de leur inscription, qui **devra figurer sur chaque prestation demandée**.

Les dossiers de candidatures seront transmis **sous forme dématérialisée** à l'adresse indiquée sur le site internet du concours. Ils pourront également être transmis via tout service de transfert de fichiers dématérialisés à la même adresse.

La limite de dépôt des fichiers est fixée au mardi 2 octobre à 18h (heure française). Les prestations déposées après cette date seront **systématiquement rejetées**.

QUESTIONS ET DEMANDES D'ÉCLAIRCISSEMENT DURANT LE CONCOURS

Les candidats pourront poser des questions par écrit à l'adresse suivante l.badis@lachartreusedeneuille.org **au plus tard le mardi 18 septembre 2018**, soit quinze jours avant la clôture de l'appel à idées.

Une rubrique FAQ reprenant les questions posées et les réponses apportées sera disponible sur le site www.lachartreusedeneuille.org.

SÉLECTION/CHOIX DES LAURÉATS

Le choix des lauréats s'effectuera sur la base d'une appréciation globale de la présentation qui prendra en compte :

- l'approche fonctionnelle : respect du programme, gestion de flux visiteurs et techniques, organisation des volumes, modularité des espaces, etc.
- l'approche architecturale : esthétique, impact architectural, respect de l'existant, intégration et adéquation avec le contexte local, caractère innovant, etc.
- l'approche culturelle et historique : respect de l'esprit chartreux, intégration du projet dans l'histoire de la chartreuse, parti-pris architecturaux, concepts scénographiques, etc.
- la faisabilité du projet : faisabilité technique, financière, performances techniques et environnementales, etc. Des études techniques et financières poussées ne sont pas nécessaires mais si ces éléments sont fournis ils seront pris en compte par le jury dans la sélection des projets lauréats.

Cette liste est donnée à titre indicatif, elle n'est pas limitative. L'ordre et la pondération des critères sont laissés à la discrétion du jury.

La sélection des projets se fera en trois étapes :

1. **Une phase administrative** : sera vérifiée en premier lieu par la Fondation Wilmotte la validité administrative des candidatures (diplômes, composition des équipes ...). Le non-respect des dispositions du présent règlement et des exigences minimales du programme entraînera l'irrecevabilité des dossiers des candidats.
2. **Une instruction technique** : un comité technique de la Fondation Wilmotte évoquera les éléments techniques caractéristiques des projets. Il procédera à une analyse préalable des documents exigés pour la phase sélection afin de préparer le travail du jury.
3. **Le jury international** sera co-présidé par **Jean-Michel Wilmotte**, Président de la Fondation Wilmotte et **Jean-Paul Delevoye**, Président de l'Association de préfiguration de la Chartreuse de Neuville et composé d'architectes, d'urbanistes, d'élus locaux et de personnalités compétentes. Il analysera les candidatures et désignera trois lauréats.

Le personnel de l'Association et de la FW, les membres du jury et du comité technique seront tenus au secret absolu concernant les informations dont ils auraient eu connaissance en raison de leur participation à la procédure de concours. Aucun contact ni échange de correspondance n'est possible avec les candidats jusqu'à l'avis du jury.

Les trois lauréats de l'appel à idées seront invités à concourir pour la phase d'APS et se verront attribuer **une prime d'un montant de 5000 euros TTC**. Pour le lauréat final, cette prime sera considérée comme le premier acompte versé au titre des études préalables à la construction.

L'organisateur se réserve de ne pas attribuer tous les prix si les projets proposés ne sont pas conformes à ses attentes.

Les projets lauréats seront présentés lors d'une exposition itinérante qui débutera dans les locaux de la Fondation Wilmotte à Venise à l'issue du concours. Ils seront également publiés dans un catalogue ad hoc.

PROPRIÉTÉ ET UTILISATION DES PROJETS ET INFORMATIONS FOURNIES PAR LE CANDIDAT

En s'inscrivant au concours, les candidats acceptent que leur image et leur projet soient médiatisés (presse, web ...) et présentés au public (expositions) sans limite de durée.

Les droits de propriété artistique nés au cours de l'étude sont acquis aux concurrents avec un droit d'utilisation limité à la Chartreuse de Neuville.

Le candidat s'engage à présenter un **projet original et libre de tout droit de propriété intellectuelle** reconnue à un tiers. L'organisateur du concours décline toute responsabilité à ce sujet. L'organisateur du concours se réserve le droit de disqualifier tout projet ne respectant pas ces principes.

Les documents des projets parvenus aux organisateurs **ne sont pas restitués aux candidats et deviennent propriété de l'organisateur**.

CALENDRIER

Ouverture des inscriptions : 25 mai 2018

Fin des questions : 18 septembre 2018

Clôture du concours : 2 octobre 2018 à 18h

Réunion du jury : **16 NOVEMBRE**

Communication des résultats du concours : **16 NOVEMBRE**

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT DU CONCOURS

Le candidat, du seul fait de son inscription au concours, accepte sans réserve toutes les prescriptions régissant la consultation et le présent règlement. Seront déclarés irrecevables les dossiers dont le contenu et les modalités de dépôt seraient non conformes au présent règlement et aux exigences minimales du programme.

Ce règlement a été validé par un notaire.

II. Cahier des charges

COMPOSITION DU DOSSIER DU CONCOURS

Le dossier de consultation est composé du règlement et des documents suivants :

- un dossier technique comprenant des plans de situation, un plan de masse, des plans de niveaux et de toiture, les potentiels de construction, un tableau des différents espaces existants et à prévoir et un organigramme d'organisation potentielle des flux au sein du projet.
- les plans et façades des bâtiments existants au format dwg.
- un cahier d'inspirations.
- un document Excel à remplir précisant la composition de l'équipe (au format de l'**annexe 1** du présent règlement)
- un document Excel à remplir concernant les surfaces en m² réhabilitées et construites dans le cadre du projet proposé (au format de l'**annexe 2** du présent règlement)

Ces documents sont téléchargeables sur la page internet dédiée à l'appel à idées.

PRESTATIONS A FOURNIR PAR LES CANDIDATS

Les candidats devront obligatoirement remettre les éléments suivants :

Documents administratifs en vue de l'inscription au concours

- Description de l'équipe (remplir le document "Equipe" joint au dossier)
- Pour l'architecte représentant de l'équipe : certificat d'inscription en 4^{ème} année d'école d'architecture ou copie du diplôme d'architecture équivalent à un niveau master 2 européen
- En cas d'équipe, pour chaque membre : pièces justificatives des critères de diplôme ou de 4^{ème} année d'étude.

Pièces graphiques de présentation du projet

- 2 ou 3 planches PDF au format **A1** (orientation portrait)
- Une juxtaposition de ces planches sur un document pdf A4 retravaillé pour être le plus lisible possible

Contenu des planches

- Le contenu des planches est libre : plans masse, plans, images, coupes, axonométries, croquis, schémas, etc.
- Le rendu devra comporter au minimum : un plan masse, un plan de niveau, une coupes/élévations et des images.
- Une attention particulière doit être apportée à l'explication de votre concept de greffe

- Les planches doivent être anonymes. Veillez à ne pas faire figurer vos noms ni éléments distinctifs sur les éléments présentés au jury mais à inscrire visiblement le numéro de candidat attribué lors de votre inscription sur chaque document.

Format

- Format de rendu : .PDF
- L'orientation doit être spécifiée sur tous les plans.
- L'échelle de tous les documents graphiques et de présentation doit être précisée.
- Les textes et légendes devront être en français ou en anglais.
- L'ensemble des planches du document **A1** devra peser moins de 30 Mo (300 dpi).
- Les documents seront demandés en haute définition aux équipes lauréates.
- Les **A1** doivent être nommés de la manière suivante : numérod'inscription_1.pdf, numérod'inscription_2.pdf et numérod'inscription_3.pdf
- La compilation A4 devra peser moins de 10 Mo.
- La compilation devra être nommée numérod'inscription_123.pdf
- Il est de la responsabilité de chaque candidat ou équipe de candidats de s'assurer que la représentation graphique du projet permet aisément sa reproduction pour d'éventuelles publications ultérieures.

Pièces écrites

- Texte de 500 mots maximum décrivant brièvement votre projet.
- Format de rendu : A4 portrait en .PDF, .DOC ou .DOCX
- Le document devra être nommé numérod'inscription_TXT

Les documents remis ne devront comporter aucun élément susceptible d'en identifier l'auteur. Les candidats doivent **rendre anonymes les éléments du rendu** avant restitution de leur projet. Pour cela, ils utiliseront le numéro attribué lors de leur inscription, qui **devra figurer sur chaque prestation demandée**.

Les dossiers de candidatures seront transmis **sous forme dématérialisée** à l'adresse indiquée sur le site internet du concours. Ils pourront également être transmis via tout service de transfert de fichiers dématérialisés à la même adresse.

La limite de dépôt des fichiers est fixée au mardi 2 octobre à 18h (heure française). Les prestations déposées après cette date seront **systématiquement rejetées**.

Seuls les documents demandés par le présent cahier des charges devront être fournis, à l'exclusion de tout autre.

PROGRAMME

Plus de 40 000 personnes par an sont attendues à la Chartreuse. Malgré sa taille, le Centre Culturel de Rencontre, ne dispose actuellement que de peu d'espaces pour développer son programme et ses activités. La Chartreuse de Neuville doit donc se doter d'une capacité d'accueil beaucoup plus développée.

Ces besoins sont à l'origine du projet d'extension qui, **par l'ajout d'espaces sur les dépendances des bâtiments**, doit devenir le cœur du Centre Culturel et occuper plusieurs fonctions :

- **Recevoir du public** : billetterie, salle d'exposition, boutique, centre d'interprétation du patrimoine
- **Offrir aux visiteurs** un point de vue en hauteur (type belvédère) leur permettant d'appréhender la Chartreuse dans son ensemble et son environnement
- **Programmer des événements** en extérieur (culturels, d'innovation sociale et d'entrepreneuriat, scientifiques, professionnels, etc.) et dans un auditorium ;
- **Accueillir** des chercheurs et artistes en résidence ;
- **Développer** une activité lucrative complémentaire : espace de co-working, formations, location de salles, séminaires, etc.
- **Héberger** l'équipe d'une quinzaine de salariés et d'une dizaine de bénévoles qui assurera le fonctionnement du Centre Culturel.

Le document Dossier Technique présente les espaces sur lesquels le programme pourra se développer. Il montre les espaces constructibles et non-constructibles. Il sera notamment impératif de respecter une zone non-constructible et non exploitable, sur laquelle il ne sera pas possible de créer des espaces fermés en raison de la proximité avec le programme existant. En effet, le permis de construire déjà déposé correspondant à un ERP de deuxième catégorie, si l'on ajoute les espaces du programme à créer cet ERP devra passer en première catégorie et les règles de sécurité ne seraient pas respectées. Il est donc impératif de respecter un espace de 9m de large entre les bâtiment inclus dans le permis de construire existant et les constructions neuves comprises dans le programme du concours. Cette zone non-exploitable et non-constructible est représentée par des hachures rouges dans le document Dossier Technique.

Les surfaces nécessaires pour accueillir les activités du cœur culturel sont également décrites dans le document Dossier Technique. Il est possible pour chaque équipe de mutualiser certains espaces pour gagner de l'espace ou créer des volumes qui correspondent à un parti-pris architectural.

L'organisation des flux présentée dans le document Dossier Technique montre une organisation possible des espaces pour permettre la circulation des personnes sur le site. Il sera cependant laissé à chaque équipe la possibilité de réorganiser ces espaces en fonction des partis-pris architecturaux.

ANNEXE 1 : COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

CONCOURS INTERNATIONAL D'ARCHITECTURE LA CHARTREUSE DE NEUVILLE		
COMPOSITION DE L'ÉQUIPE		
<i>numéro reçu lors de l'inscription</i>	<i>Facultatif</i>	<i>Facultatif</i>
	Représentant	Membre n°2
NOM, Prénom		Membre n°3
Qualité (architecte, paysagiste, designer, etc.)	Architecte	
Statut (étudiant, diplômé)		
Nom de l'école		
Pays de l'école		
Si diplômé(e), date du diplôme		
Date de naissance (format JJ/MM/AA)		
Nationalité		
Adresse postale		
Téléphone		
Email		

